

Direction Finances - Programmation

**OBJET : MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT
DES PRODUITS DU PHOTOCOPIEUR MAISON DES SERVICES PUBLICS**

Monsieur le Maire d'Annonay

Vu l'arrêté n° 535/1998 du 3 décembre 1998 portant sur la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits du photocopieur Maison des Services Publics,

Vu la délibération n° 96-2020 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire conférée par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 mars 2021,

DECIDE

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

15 AVR. 2021

Article 1 :

L'arrêté de création n° 535/1998 du 3 décembre 1998 de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du photocopieur Maison des Services Publics est modifié comme suit :

- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie Principale d'Annonay

Fait à Annonay, le 8 avril 2021

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le : 15/04/2021

Identifiant télétransmission :

Le trésorier principal

